

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 971**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BP : Brevet professionnel Boulanger

Nouvel intitulé : Boulangier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 7	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BP boulanger exerce ses activités dans des entreprises artisanales, dans la grande distribution, ou des entreprises industrielles, ou des laboratoires d'essai de panification. professionnel hautement qualifié, il maîtrise la conception et la réalisation des différents produits de panification, de viennoiserie, de produits salés.

Il sait évaluer les coûts de production et construire un argumentaire de vente.

Ses compétences en gestion lui permettent de tenir un commerce de boulangerie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

boulangerie artisanale, grande distribution, entreprises industrielles de boulangerie, laboratoire d'essai de panification.
artisan boulanger, chef boulanger, brigadier, responsable d'une ligne de fabrication industrielle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1102 : Boulangerie - viennoiserie

H2102 : Conduite d'équipement de production alimentaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Fabrication d'une commande
Technologie professionnelle

Sciences appliquées à l'alimentation à l'hygiène et aux équipements

Economie droit

étude technique liée à l'activité professionnelle

Français, histoire, géographie et enseignement moral et civique

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Education

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 16/12/1994

diplôme abrogé : dernière session 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Boulangier](#)